

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept du mois d'avril, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Absent excusé : Michel GENDRAUD (pouvoir donné), Solange ZANIN, Gwenaëlle MOREIRA (pouvoir donné), Josette BRANGER (pouvoir donné), Monique DEMANGE

Absent : Catherine LEROYER

Tirage au sort des jurés d'assises 2016

Le plus jeune conseiller municipal procède au tirage au sort des 3 jurés d'assises en vue d'établir la liste préparatoire communale pour l'année 2016. Les trois personnes inscrites sont : M. Thierry KUCHARSKI, Mme Nadia PHILIPSEN et Mme BERGEVIN Martine épouse VAURY.

Instruction du droit des sols - convention à passer avec la Communauté de Communes et résiliation de la convention passée avec la DDT

Afin que la Communauté de Communes de Lorris puisse instruire les dossiers de permis de construire dès le 1^{er} juillet 2015 (1^{er} juin pour certains dossiers), le conseil accepte de signer une convention avec la collectivité intercommunale et de résilier celle qui lie la Commune avec la DDT.

Délibération sur l'engagement de la Commune à réaliser la défense incendie route de Lorris

Un administré a déposé un permis de construire pour son garage, route de Lorris. La défense incendie n'étant pas assurée pour le moment, la commune s'engage à installer la réserve incendie, objet d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifié Logement (FUL)

Tout comme les autres années, la Commune, après un vote (2 contre, 2 abstentions et 12 pour), adhère aux Fonds d'Aide aux Jeunes (0,11 € par habitant) et Fonds Unifié Logement (0,77 € par habitant).

Autorisation donnée à Madame le Maire pour authentifier un acte administratif d'acquisition et à Monsieur le 1^{er} Adjoint pour signer cet acte

La Commune a acquis, en décembre, pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 37 m² à l'angle de la route de Montargis et de la Route de la Grand'Cour. Le Conseil autorise Madame le Maire à conclure et authentifier l'acte d'acquisition et Monsieur le 1^{er} Adjoint à le signer.

Etude de droit de préemption urbain :

Le Conseil ne préempte pas sur les trois dossiers présentés (1525 Route de la Cour-Marigny, 50 Rue de la Golotte, 9 rue du château d'eau).

Compte rendu de réunions

- Réunion du SIVLO du 20 janvier 2015 : la réunion consiste à envisager l'entretien du ru de la Breuille. 20% des travaux seront à prendre en charge au prorata du linéaire mesuré par les 3 communes impactées : Saint-Hilaire-Sur-Puiseaux, Ouzouer-des-Champs et Varennes-Changy, selon le montant des travaux.
- Assemblée générale des martins pêcheurs du 21 février 2015 : l'étang de Varennes-Changy est réputé, dans le milieu de la pêche, pour la taille de ses poissons. L'association déplore, toutefois, la présence de cormorans.
- Réunion OTSI du 18 mars 2015 : l'office de tourisme a adressé une demande de subvention de 60.000 € à la Commune de Lorris. Cette commune souhaiterait que les autres communes du canton participent à hauteur de 0,50 à 1 € par habitant. La demande sera étudiée par la commission des finances.
- Commission travaux du 31 mars 2015 : le projet de réfection de voirie rue des meaux-prés a été étudié.
- Commission cadre de vie et festivités du 1^{er} avril 2015 : le fleurissement estival est choisi et les devis de feu d'artifice sont étudiés.

Affaires diverses

- Un agent, actuellement en congé de disponibilité, a opté en 2004 pour une sur-cotisation, au titre de ses cotisations retraites, afin de bénéficier de trimestres supplémentaires. Le taux de cotisation retenu n'a pas toujours bien été appliqué durant 10 ans et un rappel doit lui être fait. Le Conseil, après un vote (3 contre, 3 abstentions et 10 pour), accepte de prendre en charge la moitié du rappel.
- Le Conseil ne prend pas de position sur le tracé de la LGV POCL.
- Au vu du tarif d'un graffeur (55 € de l'heure et frais de déplacement), le projet de Graf-Tag sur le mur de la salle culturelle n'est pas retenu. Ce projet n'est toutefois pas abandonné mais sous une autre forme.
- Le Conseil décide la gratuité du loyer durant 3 mois pour l'installation du futur médecin.
- Un riverain du chemin de la folie demande que le chemin, partiellement réouvert, soit ouvert sur sa totalité. Une réponse lui sera faite.
- Le Conseil accepte d'exonérer de la partie assainissement un administré qui a eu une fuite (environ 130 m3).
- Madame le Maire lance la réflexion du maintien de l'éclairage de la zone du bussoy au vu de la consommation de kwh. L'assemblée décide de maintenir l'éclairage.
- Le Conseil ne souhaite pas prendre en charge une partie de la cotisation du transport scolaire demandée aux familles pour la rentrée prochaine.

Informations diverses

- L'acquisition de la maison 10 rue de Nogent a été signée.
- Les travaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de réserves incendie sont retenues au titre de la DETR pour 25% du montant soit 71.876 €.
- Le dossier de demande de subvention DETR pour la construction d'une salle pour les TAP n'est pas retenu.
- Le sens interdit, chemin de la petite montagne, sera supprimé.
- Madame le Maire a signé le courrier de la Cour-Marigny sur la déficience du réseau téléphonie mobile.
- Médialys informe l'assemblée que des nouveaux services ADSL sont disponibles.
- Madame le Maire donne lecture des statistiques de la gendarmerie sur l'évolution de la délinquance à Varennes-Changy.
- Les statistiques de l'agence postale communale sont diffusées.
- L'école de Varennes-Changy sera rattachée à la circonscription scolaire de Châteauneuf-sur-Loire pour la prochaine rentrée.
- Des boues d'épandage seront livrées sur la commune durant l'automne.
- Les informations des ventes de la SAFER du 4^{ème} trimestre 2014 sont diffusées.
- Madame le Maire donne lecture de remerciements divers : les enfants du SLAC pour la subvention versée pour leur voyage et les enfants des écoles pour la participation à la classe de découverte.

Expressions des conseillers

- La commune organisera un concours de pêche le 1^{er} mai.
- La fête de printemps a été une réussite. Les déviations et la réglementation du stationnement ont permis une meilleure circulation. Les membres du comité des fêtes ont ramassé les déchets afin que le village soit propre dès la fin de la manifestation.
- Suite à des travaux d'eau, il conviendrait de balayer les gravillons chemin de la Corsonnerie.
- Les forains se sont branchés de manière peu réglementaire sur les installations électriques.
- Un conseiller rappelle l'état de la voirie route de la vallée. De l'enrobé à froid va être mis et il sera tassé avec une plaque vibrante nouvellement acquise.
- Un conseiller, absent lors de la réunion des élus et du SICTOM, souhaiterait connaître les conclusions de la réunion.
- L'association « Expression Libre » organise des représentations théâtrales le dernier week-end de mai sur le thème de la vie dans les communes de campagne.
- L'association « Matou Music » donne un concert de jazz le 18 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.